



Transmission et reprise d'entreprise : 80 700 emplois potentiellement en jeu dans les prochaines années

En Occitanie, 34 800 dirigeants non-salariés de petites et moyennes entreprises, âgés de 55 ans ou plus, vont atteindre l'âge de la retraite dans les prochaines années et la question de la transmission de leur entreprise va se poser. L'importance de la continuité de ces entreprises est d'autant plus grande qu'une sur trois est employeuse et que 80 700 emplois pourraient disparaître dans la région faute de repreneurs. Un tiers des emplois concernés se concentrent dans les quatre bassins de vie des plus grandes villes de la région. Néanmoins, la question de la transmission d'entreprise au départ de son dirigeant est importante également dans les territoires à dominante rurale (massif pyrénéen, nord et ouest de la région) où le maintien des commerces et des services du quotidien est en jeu.

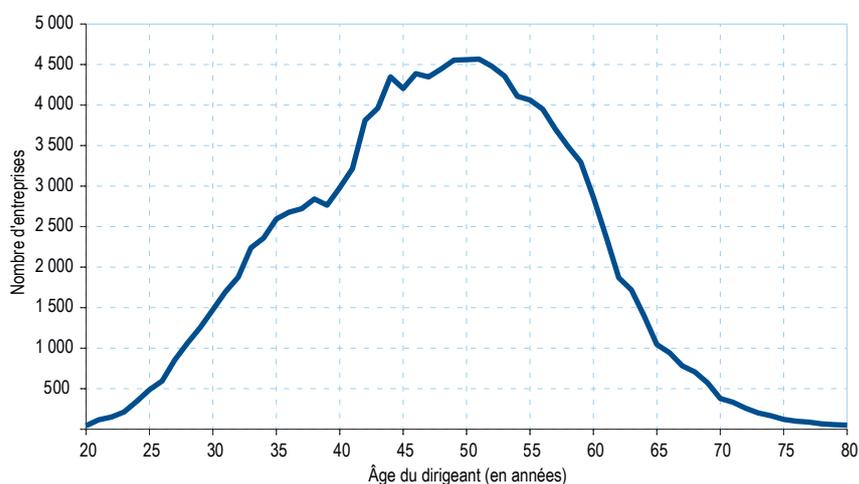
Laurent Frénois, Insee



La transmission et la reprise d'entreprise constituent des enjeux économiques majeurs, tant en matière de croissance et d'emploi que d'attractivité des territoires. C'est pourquoi les acteurs publics, nationaux et régionaux, mettent en place des mesures d'accompagnement afin de dynamiser et de faciliter la transmission d'entreprise (*encadré*). La transmission d'une entreprise est un processus long qui doit être anticipé plusieurs années en amont, notamment pour les entreprises individuelles ou certaines sociétés commerciales dans lesquelles le lien entre le dirigeant et l'entreprise est très fort. En effet, il s'agit dans ce cas de transmettre, outre le capital matériel de l'entreprise, un savoir-faire, un réseau et une clientèle qui dépendent la plupart du temps essentiellement du chef d'entreprise lui-même.

1 28 % des entreprises (hors agriculture et santé) ont un dirigeant âgé de 55 ans ou plus

Répartition des petites et moyennes entreprises régionales selon l'âge de leur dirigeant non-salarié en 2015



Note : dans le cas d'une entreprise ayant plusieurs dirigeants non-salariés, l'âge pris en compte ici est celui du plus âgé.
Source : Insee, base des non-salariés 2015, hors agriculture et santé, hors auto-entrepreneurs

Dans les prochaines années, 34 800 entreprises susceptibles d'être transmises

En Occitanie, où le tissu économique se caractérise par quelque 125 600 petites et moyennes entreprises (hors agriculture et santé) dirigées par un non-salarié, 34 800 entreprises sont susceptibles d'être transmises au cours des prochaines années suite au départ à la retraite de leur dirigeant non-salarié (*champ de l'étude ; figure 1*). Il s'agit des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus (appelé dans la suite de l'étude « senior »), classe d'âge retenue compte tenu de la longueur du processus de transmission. Cependant, d'autres motifs - une opportunité, des raisons économiques ou personnelles - non pris en compte dans cette étude, peuvent conduire un dirigeant à transmettre son entreprise. Par ailleurs, toutes les entreprises ayant un dirigeant âgé de 55 ans ou plus n'ont pas vocation à être transmises : certains dirigeants peuvent ne pas souhaiter transmettre leur entreprise, des entreprises peuvent être insuffisamment valorisées ou concerner un marché en voie de disparition et n'attireront pas de repreneurs. Parmi les 34 800 entreprises retenues, la question de la transmission va se poser pour la moitié d'entre elles dans un avenir très proche puisque leur dirigeant est âgé de 60 ans ou plus. Les entreprises dirigées par un senior sont majoritairement de petite taille : 94 % d'entre elles ont moins de 5 salariés et 67 % n'ont aucun salarié (*figure 2*). Par ailleurs, 6 600 d'entre elles sont des entreprises individuelles créées il y a plus de 30 ans, ce qui traduit une activité étroitement liée aux compétences de leur dirigeant. Leur transmission nécessite alors une certaine anticipation.

Le commerce, secteur où les entreprises à transmettre seraient les plus nombreuses

Les secteurs d'activité qui comptent le plus d'entreprises dont le dirigeant non-salarié est âgé de 55 ans ou plus sont le commerce¹, la construction et les services aux entreprises : ils concentrent à eux trois 60 % des entreprises susceptibles d'être transmises dans les prochaines années.

Le commerce arrive en tête avec 9 600 entreprises potentiellement à reprendre, à la fois parce que ce secteur est bien représenté dans le tissu économique local et parce que la part des entreprises dirigées par un senior y est importante (31 % des entreprises du commerce sont dirigées par un senior contre 28 % en moyenne dans l'ensemble des secteurs) (*figure 3*). Avec 2 600 entreprises ayant un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, le commerce de détail alimentaire concentre plus du quart des entreprises du commerce potentiellement à reprendre (*données complémentaires de la version en ligne*).

¹ y compris boulangeries-pâtisseries et charcuteries relevant de l'industrie alimentaire dans la nomenclature d'activités française

2 Les deux tiers des entreprises susceptibles d'être transmises n'ont pas de salarié

Répartition des entreprises susceptibles d'être transmises et des emplois correspondants, selon la taille de l'entreprise, en Occitanie, en 2015

	Entreprises dont le dirigeant non-salarié est âgé de 55 ans ou plus		Emplois correspondants*	
	Nombre d'entreprises	Part dans l'ensemble des entreprises du champ (%)	Nombre d'emplois	Part dans l'ensemble des emplois du champ (%)
0 salarié	23 276	28	24 640	28
1 à 5 salariés	9 555	26	30 625	26
6 à 19 salariés	1 798	29	18 829	30
20 à 249 salariés	205	33	6 645	33
Ensemble	34 834	28	80 739	28

* les emplois englobent les emplois salariés et l'emploi non-salarié du (ou des) dirigeant(s) de l'entreprise.
Sources : Insee, base des non-salariés 2015, hors agriculture et santé, hors auto-entrepreneurs, Clap 2015

3 Une part plus importante de dirigeants seniors dans le commerce, les services aux entreprises et l'industrie

Répartition sectorielle* des entreprises susceptibles d'être transmises et des emplois correspondants, en Occitanie, en 2015

	Entreprises dont le dirigeant non-salarié est âgé de 55 ans ou plus		Emplois correspondants ³	
	Nombre d'entreprises	Part dans l'ensemble des entreprises du champ (%)	Nombre d'emplois	Part dans l'ensemble des emplois du champ (%)
Commerce	9 648	31	22 549	29
<i>Dont commerce alimentaire¹</i>	<i>2 600</i>	<i>28</i>	<i>6 509</i>	<i>24</i>
Construction	6 140	22	15 176	24
Services aux entreprises	5 618	31	11 949	32
Autres services ²	4 741	29	10 512	31
Hôtellerie-restauration	3 759	28	9 636	26
<i>Dont restauration</i>	<i>2 610</i>	<i>24</i>	<i>7 095</i>	<i>23</i>
Services aux particuliers	2 744	23	4 628	22
Industrie	2 184	34	6 289	34
Ensemble	34 834	28	80 739	28

¹ y compris les boulangeries-pâtisseries et les charcuteries relevant de l'industrie alimentaire dans la nomenclature d'activités française.

² transports, activités financières et d'assurance, immobilier, formation...

³ les emplois englobent les emplois salariés et l'emploi non-salarié du (ou des) dirigeant(s) de l'entreprise.

* pour plus de détail sur les secteurs d'activité, consulter les données complémentaires de la version en ligne.

Sources : Insee, base des non-salariés 2015, hors agriculture et santé, hors auto-entrepreneurs, Clap 2015

Dans le secteur de la construction, seuls 22 % des dirigeants ont 55 ans ou plus, part la plus faible de tous les secteurs d'activité dans la région. Cependant, compte tenu du poids de ce secteur dans le tissu économique régional, 6 100 entreprises sont susceptibles d'être transmises dans les prochaines années. De nombreuses entreprises, notamment artisanales, de maçonnerie, d'électricité, de peinture et de menuiserie ont un dirigeant approchant l'âge de la retraite. Cependant, ces entreprises se transmettent relativement peu aujourd'hui, les dirigeants préférant vendre leur matériel lorsqu'ils cessent leur activité. Dans le secteur des services rendus aux entreprises, la part des dirigeants seniors est élevée : elle atteint notamment 38 % dans le conseil en gestion d'entreprise et 36 % dans les activités d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses. Pour les agents immobiliers, dont certains exercent en libéral, la proportion est du même ordre de grandeur (37 %). À l'inverse, la part des dirigeants seniors est globalement plus faible dans la restauration

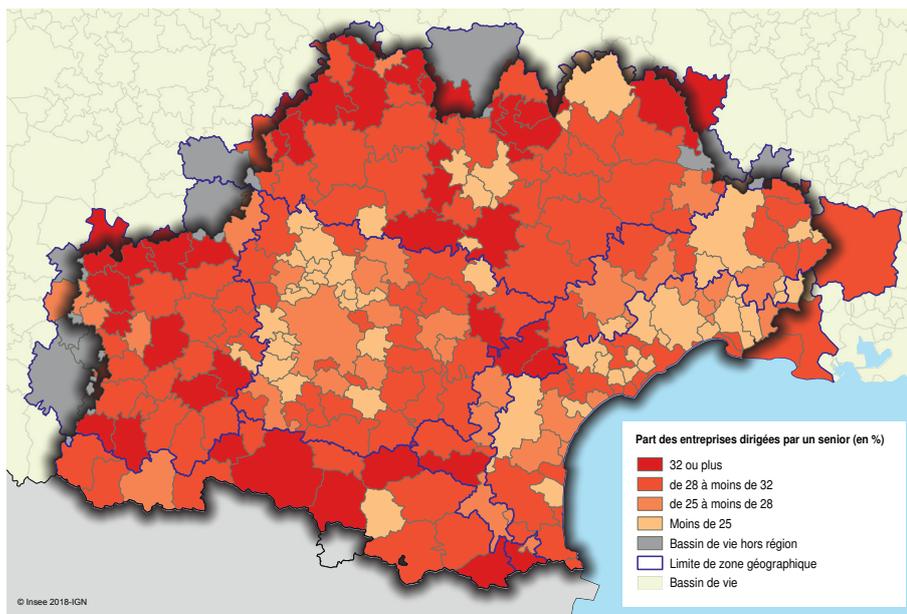
et les services aux particuliers. Cependant, 2 600 restaurants, cafés ou traiteurs et 1 100 salons de coiffure ou de soins de beauté pourraient également voir leurs dirigeants prendre leur retraite dans les prochaines années. Dans l'industrie où un tiers des entreprises sont dirigées par un senior, 2 200 sont susceptibles d'être transmises dans les prochaines années.

80 700 emplois potentiellement en jeu

Bien qu'un tiers seulement des entreprises dirigées par un non-salarié senior soient employeuses, de leur survie dépendent 80 700 emplois, à savoir 42 500 emplois salariés auxquels s'ajoutent les 38 200 emplois non-salariés qui correspondent aux emplois des dirigeants (*figures 2 et 3*). La disparition de ces emplois fragiliserait le dynamisme du tissu économique, le maintien de services à la population et *in fine* l'attractivité des territoires, notamment en milieu rural. Les deux tiers des emplois concernés sont concentrés dans de très petites entreprises (5 salariés ou moins), compte tenu de leur poids parmi les entreprises susceptibles d'être

4 Davantage de dirigeants non-salariés seniors dans les zones rurales

Part des dirigeants d'entreprise âgés de 55 ans ou plus par bassin de vie, en Occitanie, en 2015 (en %)

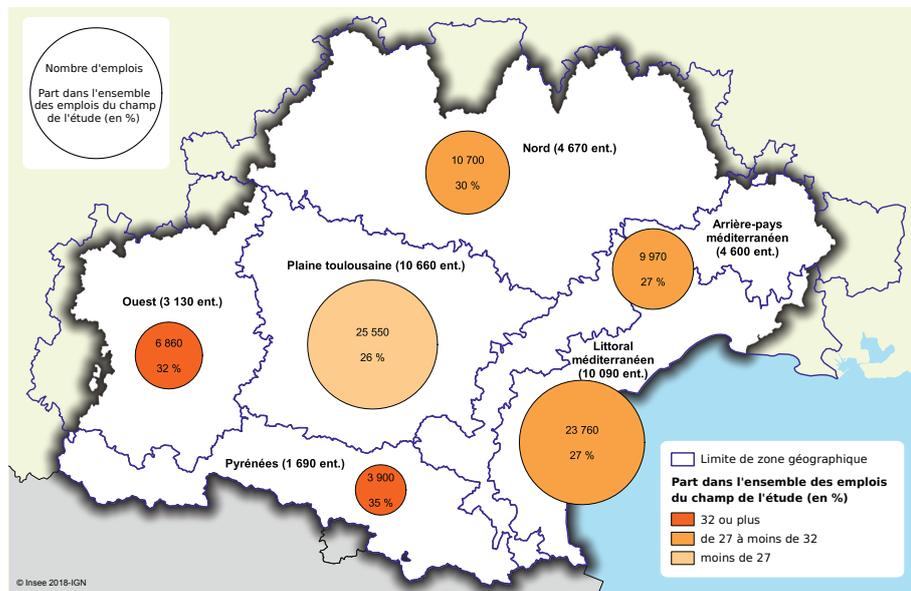


Note : le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements. Pour les bassins de vie chevauchant la frontière régionale, l'analyse ne porte que sur les entreprises implantées en Occitanie. Les bassins de vie localisés essentiellement en dehors de la région ne sont pas pris en compte.

Source : Insee, base des non-salariés 2015, hors agriculture et santé, hors auto-entrepreneurs

5 Les zones urbanisées concentrent 60 % des emplois potentiellement menacés

Répartition par zone géographique des emplois (en nombre et en %) des entreprises susceptibles d'être transmises, en Occitanie, en 2015



Lecture : sur le littoral méditerranéen, il y a 23 760 emplois dans les 10 090 entreprises dirigées par un senior. Dans la zone, cela représente 27 % de l'ensemble des emplois du champ de l'étude.

Sources : Insee, base des non-salariés 2015, hors agriculture et santé, hors auto-entrepreneurs, Clap 2015

transmises (figure 2). Bien que leurs dirigeants soient en moyenne plus âgés, les plus grandes entreprises (20 à 249 salariés) ne représentent que 8 % des emplois concernés mais 15 % des emplois salariés.

En matière d'emplois comme de nombre d'entreprises, les secteurs où les enjeux de reprise sont les plus importants sont le commerce, la construction et le secteur des services aux entreprises (figure 3) : dans ces trois secteurs, 49 700 emplois sont concernés, représentant 62 % du total des emplois des

entreprises ayant un dirigeant âgé de 55 ans ou plus. La taille des entreprises susceptibles d'être transmises varie selon le secteur d'activité. Les entreprises consacrées aux services aux particuliers sont les plus petites (1,7 personne contre 2,3 personnes pour l'ensemble des entreprises dirigées par un non-salarié senior). De ce fait, ce secteur représente 8 % des entreprises dont le dirigeant approche de l'âge de la retraite, mais seulement 6 % des emplois en jeu, soit environ 4 600 emplois (figure 3).

À l'inverse, le secteur industriel² et l'hôtellerie-restauration font appel à davantage de main-d'œuvre et les enjeux de la transmission dans ces secteurs sont plus importants en matière d'emploi. Ainsi, dans l'industrie où la taille moyenne des entreprises est de 2,9 personnes, les entreprises potentiellement à transmettre représentent 6 % des entreprises du secteur mais 8 % des emplois impactés, soit 6 300 emplois.

Dans l'hôtellerie-restauration, le nombre de personnes occupées est de 2,6 en moyenne dans les entreprises susceptibles d'être transmises. Les enjeux de la reprise portent sur 9 600 emplois dans ce secteur. De plus, 800 hôtels ou restaurants dirigés par un senior ne font appel qu'à du personnel saisonnier, non pris en compte dans cette étude qui s'appuie sur les effectifs au 31 décembre. Ces emplois, principalement localisés le long du littoral méditerranéen, pourraient également disparaître en cas de non reprise des entreprises concernées.

Des activités de services aux entreprises à reprendre dans les zones urbaines...

La question de la transmission d'entreprise ne se pose pas de la même façon selon les territoires, dans une région où les zones très denses de la plaine toulousaine et du littoral côtoient des territoires à dominante rurale (massif pyrénéen, nord et ouest de la région) et un arrière-pays méditerranéen qui englobe ici Nîmes et Alès. La part des entreprises susceptibles d'être transmises dans les prochaines années est plus importante dans les zones rurales que dans les zones les plus urbanisées de la région (figure 4). En moyenne dans ces zones rurales comme dans l'arrière-pays méditerranéen, une entreprise sur trois est dirigée par un non-salarié senior, alors qu'il s'agit plutôt d'une sur quatre ou même moins dans bon nombre de bassins de vie urbanisés.

Néanmoins, les impacts en matière d'emploi sont plus forts dans les zones urbanisées, notamment parce que les plus grandes entreprises (de 20 à moins de 250 salariés) susceptibles d'être transmises y sont majoritairement implantées (figure 5). Ainsi, un quart des emplois dépendant de la poursuite de l'activité au départ du dirigeant se situent dans les seuls bassins de vie de Toulouse (12 600 emplois dont 6 900 salariés) et Montpellier (6 600 emplois dont 3 700 salariés). Un nombre important d'emplois sont également concernés dans les bassins de vie de Perpignan (3 600) et de Nîmes (3 000).

Les enjeux portent surtout sur les services aux entreprises qui concernent 2 100 entreprises et 4 500 emplois dans la plaine toulousaine et 1 800 entreprises et 4 100 emplois sur le

² Hors boulangeries-pâtisseries et charcuteries regroupées avec le commerce alimentaire dans cette étude

littoral. Le littoral concentre de plus un tiers des entreprises de la restauration susceptibles d'être transmises dans la région, ce qui représente 900 entreprises et 2 500 emplois.

... et des commerces et entreprises artisanales dans les territoires ruraux

Dans le massif pyrénéen, le nord et l'ouest de la région, les entreprises dirigées par un non-salarié senior sont en majorité des commerces ou des entreprises artisanales. Ainsi, 4 900 commerces de détail, entreprises artisanales de construction, entreprises de services aux particuliers et de restauration, sont potentiellement concernés par un départ à la retraite de leur dirigeant dans les prochaines années. Il s'agit d'entreprises en moyenne plus petites que dans les zones urbaines, notamment dans l'Ouest et les Pyrénées. Dans ces territoires, les emplois en jeu représentent 35 % de l'emploi total dans le massif pyrénéen et 32 % dans l'ouest de la région, contre 26 % et 27 % dans la plaine toulousaine et le littoral méditerranéen (figure 5). Ainsi, dans le nord de la région, un millier d'entreprises du secteur de la construction, représentant 2 500 emplois, sont susceptibles d'être transmises dans les prochaines années. Dans l'arrière-pays méditerranéen qui englobe Nîmes et Alès, 900 entreprises et 2 200 emplois pourraient être concernés dans ce même secteur de la construction. Dans l'Ouest, 950 entreprises de commerce, alimentaire ou non, représentant au total 2 200 emplois, ont un dirigeant aujourd'hui âgé de 55 ans ou plus. Dans le massif pyrénéen, très dépendant des activités touristiques liées à la montagne, 300 entreprises et 800 emplois sont potentiellement dépendants d'une reprise dans l'hôtellerie-restauration. L'enjeu du maintien de ces services, dont beaucoup sont des services du quotidien, est crucial en milieu rural. En leur absence, les habitants ne peuvent se maintenir durablement dans ces territoires qui deviennent peu attractifs et ont peu de chances d'attirer des repreneurs et leurs familles. Néanmoins, la reprise d'une entreprise y est souvent plus complexe, du fait de la difficulté pour assurer l'emploi du conjoint ou pour un couple de vivre avec l'activité d'un seul petit commerce. ■

Des politiques en faveur de la reprise d'entreprise

Le rapport « Favoriser la transmission d'entreprise en France : diagnostic et propositions » (*Pour en savoir plus*) de 2015 pointe que le taux de transmission des petites structures est très faible, en raison de freins financiers, fiscaux, humains ou de management. Le rapport d'information du Sénat de 2017 souligne que le défi de la transmission est autant démographique qu'économique et territorial. En Occitanie où les TPE/PME représentent la très grande majorité du tissu économique, les enjeux sont particulièrement importants du fait des nombreux départs en retraite dans les toutes prochaines années. Pour relancer la dynamique du « repreneuriat », l'État a engagé avec l'ensemble des réseaux intervenant dans ce domaine, une réflexion en profondeur, d'une part en travaillant à l'amélioration des dispositions fiscales et juridiques, d'autre part avec des actions de communication à l'adresse des cédants potentiels comme des repreneurs éventuels. Dans ce cadre, le Préfet de la région Occitanie, avec la Direccte, a souhaité être partenaire de l'Insee dans la réalisation de cette étude, à laquelle ont participé également la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) et l'Office régional d'information, de formation et de formalités des professions libérales du Languedoc-Roussillon (ORIFFPLLR).

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée développe une politique volontariste en faveur des acteurs économiques afin de favoriser l'emploi et la croissance sur son territoire. Pour ce faire, elle regroupe les têtes de réseau des structures d'accompagnement au sein du Plan « Entrez en Occitanie », animé par l'Agence de Développement Économique de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée AD'OCC. Elle a adopté en décembre 2017 le « Contrat Transmission-Reprise d'entreprises », avec pour objectifs de lutter contre la disparition d'entreprises faute de repreneurs, de maintenir les savoir-faire et les emplois sur le territoire, de faciliter la transmission-reprise d'entreprise (dont le processus est généralement moins risqué que celui de la création d'entreprise) et de donner les moyens aux salariés de reprendre leur entreprise lors du départ du dirigeant.

Champ de l'étude

Le champ de l'étude porte sur 125 552 petites et moyennes entreprises actives au 31 décembre 2015 dont le siège se situe en Occitanie : entreprises individuelles ou sociétés commerciales dirigées par un non-salarié (gérant majoritaire de SARL pour l'essentiel et hors dirigeants « assimilés salariés »), ayant au moins la moitié de ses effectifs (ou à défaut de ses établissements) dans la région, n'appartenant pas un groupe, n'employant pas plus de 250 salariés, hors secteurs de la santé et de l'agriculture et hors auto-entrepreneurs³.

Sont ainsi exclues les sociétés anonymes (SA), les entreprises appartenant à un groupe ou les entreprises de 250 salariés ou plus, pour lesquelles le départ à la retraite du dirigeant ne remet pas forcément en question la survie de l'entreprise, du fait que la structure de son capital facilite sa transmission. Les auto-entrepreneurs sont également exclus du champ de l'étude. Si ce type d'entreprise est intimement lié à la personne qui la porte, elle n'a souvent que peu d'actifs à transmettre et n'entre donc pas dans un processus de transmission classique. Sont exclus aussi les agriculteurs, pour lesquels intervient également la question du foncier (transmission de l'exploitation ou vente des terres), ainsi que les professionnels de santé qui sont confrontés à des modalités et contraintes particulières de transmission et de reprise de leur activité, notamment du fait des professions réglementées, ces deux derniers domaines faisant en outre l'objet de politiques publiques spécifiques d'accompagnement.

³ Le champ retenu ne recouvre donc pas la catégorie des PME telle que définie par le décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME), relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « La création d'entreprise en Occitanie, reflet des forces et des faiblesses des territoires », *Insee Analyses Occitanie* n° 62, octobre 2018
- « Pérennité des nouvelles entreprises régionales au regard de huit profils d'entrepreneurs », *Insee Analyses Occitanie* n° 25, juillet 2016
- « Favoriser la transmission d'entreprise en France : diagnostic et propositions », rapport de la députée Fanny Dombre-Coste, juillet 2015
- « Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi dans nos territoires », rapport d'information du Sénat, février 2017

